

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 21 septembre 2022	Séance du Mardi 27 septembre 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 37	
Présents : 34	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Bernard COSTE	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Christiane FLUCRAND (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Géraud VALENTINI (Valmascle), M. Laurent SOUCHON (Villeneuve).

Approbation de la nouvelle politique tarifaire des partenaires de l'Office de tourisme

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil communautaire, que pour l'année 2022, 210 partenaires ont fait confiance à l'office de tourisme. Ces partenaires sont les suivants :

- 37 prestataires d'activités
- 27 prestataires de loisirs/culture
- 7 hôtels
- 33 meublés (incluant les Gîtes de France et clé vac)
- 7 hébergements collectifs
- 7 chambres d'hôtes
- 7 campings
- 32 producteurs de terroir (dont 21 viticoles)

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- 22 commerces
- 31 restaurants

Plus de 50 de ces professionnels ont bénéficié de l'accompagnement numérique, 20 établissements se sont classés ou labellisés. L'office de tourisme accompagne également ses prestataires dans la recherche de financements à l'instar du fond tourisme durable dont a pu bénéficier une vingtaine de prestataires.

Pour 2023, une évolution des pratiques de partenariat est proposée par l'office de tourisme.

En effet la gratuité durant la période covid a amené un grand nombre d'offices de tourisme à proposer un premier pack de services gratuit aux professionnels du tourisme, toutes filières confondues. Aussi, afin de donner davantage de visibilité aux professionnels et à la richesse de notre offre touristique, il est proposé d'instaurer une grille tarifaire allant de la gratuité pour un premier socle d'aide et d'accompagnements, à des accompagnements payants selon les besoins.

Les autres accompagnements de l'office de tourisme seront alors proposés avec une tarification à la carte. Cela permettra aux structures ayant un besoin d'accompagnement de choisir dans la liste ce dont ils ont réellement besoin pour leur entreprise.

Des ateliers d'accompagnement et d'approfondissement payants leur permettront de bénéficier de l'expertise de nos chargés de mission.

L'offre de base comprendra les publications sur le site internet, celui de Hérault Tourisme, les impressions des e-brochures personnalisables (impression et envoi par email et courrier), la mise à jour des encarts et des disponibilités sur le site internet de l'OT (Hébergements), la diffusion des flyers, la possibilité d'exposer des produits artisanaux dans la boutique, la promotion des événements dans l'agenda, l'accès à l'espace.

Les accompagnements à la carte comprendront :

Les ateliers individuels	
Accompagnement numérique <i>Ex : Instagram, Facebook, Google My business, votre site internet, vos avis...</i>	30€
Accompagnement qualification <i>Environ 3h- Visite de votre établissement + conseils personnalisés (classement, labels et taxe de séjour)</i> <i>Vous voulez qualifier votre établissement par le biais d'un label, d'une marque ?</i> <i>Vous êtes intéressés par le label Vignobles & découvertes, qualité tourisme ou encore clef verte. Vous cherchez des informations et conseils sur les aides environnementales ?</i> <i>Il vous est proposé une pré-visite sur site afin de pouvoir évaluer le potentiel de votre bien, et vous conseiller au mieux.</i>	30€ 20 € le second accompagnement
Audit numérique complet	50€

Les ateliers individuels		
<i>Analyse de votre communication numérique</i> <i>Restitution et conseils d'amélioration.</i>		
Réalisation de photos professionnelles et cession des droits	5 photos	50 €
	10 photos	75 €
Encart publicitaire sur notre Site internet <i>Encart spécifique à la semaine pour valoriser votre structure.</i>	25€	
Les ateliers collectifs		
Atelier ANT Collectif (Atelier nouvelles technologies) <i>Environ 2h - 6 places maximum - sur inscription –</i>	20 €	
Un educteur des professionnels <i>A la journée – 8 places maximum – sur inscription</i>	50 €/personne	

Ces prestations ne sont accessibles qu'aux prestataires du territoire de la Communauté de communes du Clermontais.

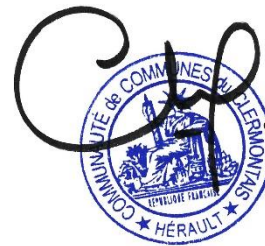
Monsieur la Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'instaurer le nouveau mode de fonctionnement et la nouvelle tarification exposée ci-dessus,
- **APPROUVE** les montants de la nouvelle tarification tels qu'énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles relative à cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20221005-2022-09-27-17-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022